



CANAL LACHINE.

AVIS

Est par le présent donné que l'eau sera retirée du Canal Lachine le **PREMIER AVRIL** prochain dans le dessein de faire les réparations nécessaires, et on ne la fera rentrer dans le Canal que le 1er Mai.

Par ordre,

F. BRAUN,

Secrétaire.

Département des Travaux
Publics,
Ottawa, 9 mars 1867

TREFFLE ALSIKK.

Le soussigné offre en vente chez lui de la graine de ce trèfle si avantageux pour les agriculteurs canadiens et que ceux qui en ont déjà essayé la culture préfèrent maintenant à toutes les autres espèces. Il fournit une récolte plus abondante que le trèfle rouge, résiste parfaitement à notre climat et plaît davantage aux animaux.

Prix, la livre 40 centins.

THOS. VALIQUET, Apiculteur,
Ferme aux abeilles, St. Hilaire

ORDRE DEPARTEMENTAL
No. 70.



Département des Postes,

LETTRES, JOURNAUX,
etc., etc., etc.

POUR LES

INDES OCCIDENTALES,

L'AMERIQUE DU SUD,

L'AUSTRALIE ET LA NOUVELLE ZELANDE
VIA NEW-YORK.

LES LETTRES, JOURNAUX, etc., destinés pour les endroits ci-dessus nommés pourront être expédiés du Canada, par la voie de New-York, dans les malles faites quotidiennement pour cette cité aux Bureaux de Poste de Québec, Montréal, Ottawa, Kingston, Toronto et Hamilton,

SUR PAIEMENT D'AVANCE

Des taux suivants au moyen de

TIMBRES-POSTES CANADIENS.

CONTRÉES, etc.	TAUX SUR LES LETTRES PAR 1/2 OZ.		PAMPHLETS, MAGASINS OU TEXTES IMPRIMÉS.
	JOURNAUX, CHAQUE.	JOURNAUX, CHAQUE.	
CONTRÉES, etc.	Cents.	Cents.	Cents.
Acapulco	10	2	3 p 4oz
Aspinwall	10	2	2 p 4oz
Bolivie	34	5	5 p oz
Brazil { Bahia, Para, Pernambuco, Rio Janeiro }	10	2	2 p 4oz
Escuador	34	5	5 p oz
Amérique centrale : Casta Rica, } Guatemala, }	10	2	2 p 4oz
Chili — Valparaiso	34	5	5 p oz
Cuba { Cardenas, Havane, Matanzas, Port au Prince }	10	2	2 p 4oz
Honduras	34	5
Mexique	10	2	2 p 4oz
Do. via Havane	34	5	5 p oz
Nouvelle-Grenade, excepté Aspinwall et Panama	18	5
Nicaragua : Côté du Pacifique	10	2	2 p 4oz
Côté du Golfe du Mexique	34	5
Panama	10	2	2 p 4oz
Pérou—Callao, Lima	22	5	5 p oz
St. Thomas, par le paquebot des Etats-Unis	10	2	2 p 4oz
St. Thomas, via Havane	34	5	5 p oz
Vénézuëla—Laguayra Porto Cabello	10	2	2 p 4oz
INDES OCCIDENTALES, Britanniques : Bahamas (Nassau) Barbades, Demerera, Dominique, Essequibo, Grenade, Jamaïque, Nevis, St. Kitts, St. Vincent, Tobago, Trinidad.	10	3	2 p 4oz
INDES OCCIDENTALES Etrangères, excepté Cuba et St. Thomas. Guadeloupe, Haiti (St. Domingue), Martinique, Porto Rico, Ste. Croix.	34	5
AUSTRALIE et NOUVELLE ZELANDE, via NEW-YORK, et PANAMA, par bateau à vapeur laisse New-York le 11 de chaque mois	22	5	5 p oz

Les lettres expédiées par cette route peuvent être enregistrées jusqu'à New-York sur paiement d'avance par timbre-poste de 5 centins additionnels par lettre.

Toutes lettres, journaux, etc., pour les susdites places devant passer par la route de New-York devront être adressés "via New-York."

Un maître de poste ayant à expédier des lettres, etc., ainsi adressées, devra les mettre en malle pour celui des six bureaux ci-dessus nommés qui conviendra le mieux relativement à la position de son bureau et de New-York.

Enregistrement des Journaux et livres pour le Royaume-Uni.

2. Un paquet de journaux ou de livres, adressé au Royaume-Uni, peut être envoyé enregistré sur paiement d'avance, par timbre-poste, de la même charge d'enregistrement que sur les lettres pour la même destination, savoir : 8 centins en sus du port ordinaire.

Lettres en partie payées d'avance.

3. En appliquant le taux payé de 7 cts. sur les lettres passant dans la province, mises à la poste non payées ou non entièrement payées d'avance — les maîtres de poste observeront qu'une lettre passe soit comme payée d'avance à 5 centins par 1/2 oz, à condition que tout le port dû soit entièrement payé d'avance — ou à 7 centins par 1/2 oz, si elle est mise à la poste non payée ou seulement en partie payée d'avance. Dans ce dernier cas le taux entier de 7 centins par 1/2 oz, devait être marqué et une déduction faite du montant qui aurait été payé. Ainsi sur une lettre d'une once dont 5 centins seraient payés d'avance, le taux sera de 14 centins payés, 2 centins resteront à charger et à percevoir lors de la délivrance.

L'objet du taux non-payé de 7 centins, est d'encourager le paiement d'avance, et par ce moyen exempter le Bureau de Poste des frais et troubles de compte et de perception, mais ce but est également manqué que la lettre soit complètement non-payée ou seulement en partie payée d'avance — et en conséquence le taux de 7 centins s'applique à la charge entière sur la lettre dans les deux cas. Dans les cas de lettres allant aux Etats-Unis ou en revenant, nul crédit n'est donné pour aucun paiement d'avance partiel du taux de 10 centins, d'après la loi du bureau de poste des Etats-Unis, tout montant de paiement d'avance partiel est forfait, et la lettre chargée comme complètement non-payée.

Timbres de Billets de Loi et d'Enregistrement.

4. Les Maîtres de Postes auxquels est confiée la vente des Timbres de Billets de Loi ou d'Enregistrement (Timbres employés dans le Bas-Canada en paiement des honoraires sur les actes, etc., dans les Bureaux d'Enregistrement) sont requis d'avoir soin de tenir leurs comptes et remise reliées à telles ventes, et les demandes pour d'autres timbres, entièrement distincts de leurs comptes, remises et